

VIGILANCE FEUX DE FORET – FERMETURE DES MASSIFS

En raison de conditions météorologiques particulièrement défavorables dans le département (vent et sécheresse), la journée du mardi 8 juillet 2025 est considérée comme une journée à risque feux de forêts très sévère.

L'accès au **massif forestier de la Gardiole** est déjà interdit par arrêté préfectoral n°DDTM34-2025-0716075 depuis le 06 juillet 2025 et jusqu'au 15 juillet à 00h00.

L'accès aux massifs forestiers « **Plaine viticole Cœur Hérault et Plaines littorales** » sera interdit pour la journée du 08 juillet conformément à l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2025-05-15957 réglementant l'accès, la fréquentation et la circulation dans certains espaces forestiers du département de l'Hérault.